

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de la Tannerie

L'ouverture d'enquête publique a été prescrite par arrêté n°2018/125 en date du 18/09/2018.

Elle se déroulera : du lundi 12 novembre 2018 à 09h00 au lundi 26 novembre 2018 à 12h00

à la Mairie de Vieux-Vy-sur-Couesnon – 12 rue Zacharie Roussin- 35490 Vieux-Vy-sur-Couesnon

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à disposition du public au siège de la Mairie au 12 rue Zacharie Roussin-35490 VIEUX-VY-SUR-COUESNON pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations et propositions dans le registre. Les observations et propositions pourront également être adressées par correspondance à : Madame le Commissaire Enquêteur – Mairie de Vieux-Vy-sur-Couesnon – 12 rue Zacharie Roussin-35490 VIEUX-VY-SUR-COUESNON. Ces remarques devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête.

Madame Danielle FAYSSE, domiciliée à RENNES (Ille-et-Vilaine), a été désignée comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations faites sur ce dossier en Mairie de Vieux-Vy-sur-Couesnon, les jours et heures suivants :

- **Le Lundi 12 novembre 2018 de 10h00 à 12h00**
- **Le lundi 26 novembre 2018 de 10h00 à 12h00**

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire-enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le déclassement d'une partie de la rue de la Tannerie.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Vieux-Vy-sur-Couesnon pour y être sans délai mis à disposition du public.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication, à leur frais, d'une version papier du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces demandes devront être adressées par écrit à Monsieur le Maire de Vieux-Vy-sur-Couesnon – 12 rue Zacharie Roussin – 35490 VIEUX-VY-SUR-COUESNON.

Le Maire de Vieux-Vy-sur-Couesnon

Pascal DEWASMES